

Ville de Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 17 octobre 2016

L'An Deux Mille Seize, le lundi 17 octobre, à 21 H00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. RENKLICAY - C. MABANZA - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - D. DIARRA.

Absents excusés représentés : 8

F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY - M. GAMIETTE représenté par C. VAZQUEZ - A. QUAROUACH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY - M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND - Y. ITOUA représentée par C. MABANZA - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par F. NDOMBELE

Absents excusés : 2

J. BORTOLI - T. DIAWARA

Absents : 4

S. BENDIAB - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE

DEL-2016-0078 : Avis sur le rapport de la commission d'enquête suite à l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet de transport TZEN 4 entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1311-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-14 et suivants et R 153-14,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L.122-1 et suivants,

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires sur le dossier d'enquête publique en date du 08 janvier 2016

Vu l'arrêté du Préfet n°2016-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-280 du 29 avril 2016 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de transport public TZEN4 entre les stations de la Treille à Viry-Châtillon et de la gare RER à Corbeil Essonne sur le territoire des communes de Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Évry, Grigny, Ris-Orangis et Viry-Châtillon, et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Évry, Grigny, Ris-Orangis et Viry-Châtillon.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires annexée au dossier d'enquête publique

Vu le rapport de la Commission d'enquête reçu en Mairie le 06 septembre 2016

Considérant l'avis de la Direction Départementale des Territoires, considérant que les projets de renouvellement urbain doivent être pris en compte et qu'une attention particulière à l'articulation avec le projet du TZEN 4 doit être accordée par le STIF.

Le secteur Barbusse, concerné par l'ORCOD-IN, a été identifié comme devant faire l'objet d'une attention particulière. Sur les questions foncières, une coordination est à prévoir avec les actions de scission. Sur le volet aménagement, un phasage spécifique devra être étudié pouvant conduire le STIF à mettre en œuvre des aménagements provisoires.

Considérant qu'il existe un enjeu structurant pour la ville sur le réaménagement du secteur Barbusse et que le TZEN 4 est à appréhender comme un levier pour cette mutation.

Délibère, et,

Demande que soient prises en comptes les remarques suivantes :

Concernant le passage du TZEN 4 sur le secteur Barbusse, ce site a vocation à muter lourdement dans le cadre du futur Contrat d'Intérêt National Porte Sud du Grand Paris et plus spécifiquement de la future Opération d'Intérêt National de Requalification de la Copropriété Dégradée de Grigny 2 (ORCOD-IN) et du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine en cours de préfiguration.

La restructuration urbaine de ce secteur passera entre autre par l'aménagement d'un vrai pôle intermodal au pied de la gare Grigny et la redéfinition des altimétries de la dalle Barbusse en lien avec la Route Départementale 310 permettant demain d'accueillir une programmation ambitieuse. Centre (RER D). Cette restructuration lourde contribuera au changement d'image du quartier et à la revalorisation dans leur ensemble des quartiers Sablons-Surcouf et Tuileries.

L'arrivée du TZEN 4 doit donc être appréhendée par l'ensemble des acteurs agissant sur ce secteur, dont le STIF, comme un levier de transformation durable du secteur Barbusse.

Il est donc attendu du STIF conformément à ses engagements le 23 mars 2016 lors du dernier Comité Technique, de travailler en étroite collaboration avec la ville, l'agglomération et l'EPFIF (opérateur de l'ORCOD-IN), le projet TZEN 4 étant un des éléments structurants de la future opération d'aménagement d'envergure.

Par conséquent, des adaptations du projet devront pouvoir être envisagées sereinement avec le STIF, notamment en termes de montage opérationnel, dans une logique de souplesse, d'anticipation des aménagements et d'optimisation des phasages au regard de la mise en œuvre d'une opération globale et complexe.

Envoyé en préfecture le 25/10/2016
Reçu en préfecture le 25/10/2016
Affiché le **SLOW**
ID : 091-219102860-20161025-DEL_2016_0078-DE

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : **25 OCT. 2016**

Transmis en Préfecture le : **25 OCT. 2016**